



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 132088

Texte de la question

M. Jack Lang interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la confédération française des retraités (CFR). Cette association créée en 2000 s'est fixée comme objectif de défendre l'ensemble des intérêts des retraités et des personnes âgées. Elle regroupe plus de 1,5 million de personnes provenant des cinq plus grandes fédérations d'associations de retraités. La confédération française des retraités souhaite être officiellement représentée au sein des organismes de consultation, de gestion et de décision, locaux et nationaux, afin de faire valoir son point de vue dans les négociations et l'élaboration des politiques mises en oeuvre. Le comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), relayé par des comités départementaux, et les représentants au sein des conseils d'administration des caisses d'assurance maladie, vieillesse, de sécurité sociale et autres, sont des instances existantes qui ont effectivement pour mission de représenter les retraités. La confédération française des retraités souhaite ainsi être impliquée davantage dans les débats et, dans cet objectif, réclame le statut d'association agréée. Il souhaite par conséquent connaître la position du Gouvernement sur la demande d'agrément de la confédération française des retraités.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132088

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)